

## Maisons familiales de Pierre Ferracci en Corse : Rétablir la vérité

C'est en tant qu'avocat-conseil de Pierre Ferracci que je vous fais parvenir deux éléments visuels sur le dossier des maisons de Bonifacio.

Ces infographies indiquent des faits exacts et rendent compte de décisions de justice, alors que beaucoup d'imprécisions et de faussetés sont répandues par certains acteurs actuellement. Mon client attache beaucoup d'importance à ce que la relation éventuelle des faits sur ce dossier s'appuie sur des éléments précis et véridiques, c'est à cet effet que je vous communique ces informations.

Me Olivier Burtez-Doucède

### Les maisons de Pierre Ferracci dans les environs de la baie de Rondinara - Chronologie



Les infographies en haute définition peuvent être téléchargées ici :

<https://drive.google.com/drive/folders/0B9HcVt9HpnNeMWdUSUt3cHB1REE>

## La vérité sur les maisons familiales de Pierre Ferracci

### Une meilleure intégration au paysage reconnue par 2 décisions de justice

5 maisons prévues



2 maisons construites



### Une réalisation respectueuse de l'environnement...

Le permis de construire initialement accordé permettait de bâtir 5 maisons dominant la baie de Rondinara et qui auraient été très visibles depuis le rivage. Soucieux de respecter le paysage, Pierre Ferracci a modifié son projet pour aboutir à la construction de 2 maisons familiales localisées en contrebas, plus en retrait, invisibles depuis la baie de Rondinara, et mieux intégrées à l'environnement en raison de leur localisation et de la végétalisation.

### ... sur un site déjà viabilisé

Le site où Pierre Ferracci a construit ses 2 maisons familiales n'était pas vierge, des routes y existaient déjà depuis de nombreuses années. Plus globalement, la baie de Rondinara et ses environs sont urbanisés depuis 1967.

1992



**1145m<sup>2</sup>**

C'est la surface nette de la première demande de permis de construire en 1992 pour 5 maisons. La municipalité exige alors la construction d'un hameau de plusieurs maisons pour éviter le mitage. Permis accordé en 1993.

**1990**

Acquisition du terrain par Pierre Ferracci, originaire du village

1996



**898m<sup>2</sup>**

C'est la surface nette de la nouvelle demande de permis déposée en 1996, pour 5 constructions. Le refus de la mairie intervient hors délai, Pierre Ferracci bénéficie donc de son permis de construire. La Cour d'appel de Marseille confirme sa validité en 2006.

En janvier 2006, la Cour d'appel de Marseille reconnaît la validité du permis de construire demandé par Pierre Ferracci en 1996. Le terrain est toujours constructible et n'est toujours pas un espace remarquable.

2008



**670m<sup>2</sup>**

C'est la surface nette de l'ensemble des 2 maisons qui comptent 490m<sup>2</sup> de surface habitable au total, soit bien moins que le projet initial de 1145m<sup>2</sup>. Elles ne donnent pas sur la baie de Rondinara.

### Aucune contestation pendant 21 ans

Ni les associations ni l'État ne trouvent rien à redire contre le permis accordé pour la construction de 5 maisons visibles depuis le rivage. Pendant toute la durée du chantier qui débute en 2008 et qui se termine en 2013, aucune voix ne s'élève contre les travaux de construction des deux maisons familiales dissimulées par de la végétation.



Contact presse : [media.ferracci@gmail.com](mailto:media.ferracci@gmail.com)

Les infographies en haute définition peuvent être téléchargées ici : <https://drive.google.com/drive/folders/0B9HcVt9HpnNeMWdUSUt3cHB1REE>